



## Annulation de mon pret bancaire

Par **vanoche39**, le **29/01/2009 à 12:28**

j ai vendu ma maison a perte mais a ce jour il me reste 15000 euros a payer et les interets ne cessent de continuer a courrir rnque puis je faire?rnpuis je demander l annulation de ces 15000 euros ?rnrnmerci de vos reponses

Par **timati**, le **29/01/2009 à 13:50**

Non vous ne pouvez pas!

Par **vanoche39**, le **30/01/2009 à 09:35**

pourquoi?

Par **timati**, le **30/01/2009 à 12:43**

La réponse me parait évidente mais à priori ce n'est pas le cas pour vous, donc:rnrnVous avez fait un emprunt auprès d'une banque pour acheter une maison que vous n'avez plus aujourd'hui puisque revendue. rnVous l'avez vendu à perte, ok. rnMais la banque n'a aucune responsabilité là dedans! rnElle vous a prêté de l'argent avec un montant, un taux d'intérêt et une durée d'emprunt définis à l'avance et consignés dans un contrat que VOUS avez signé et accepté.rnAujourd'hui la somme restant dû à la banque ne peut être ni modifiée ni annulée.

rnrrnPrenons un exemple autre: Vous prêtez de l'argent à quelqu'un pour qu'il puisse s'acheter quelque chose. vous acceptez qu'il vous rembourse en plusieurs fois. Cette personne revend ce qu'elle avait acheté. Trouveriez vous normal que par le fait elle ne vous rembourse plus ce qu'elle vous doit?????